

Brainforest dépose plainte

Louis-Philippe MBADINGA

Après des missions menées dans les concessions forestières dans le cadre du projet « Voix des citoyens pour le changement : observation forestière dans le Bassin du Congo (CV4C), l'ONG environnementale Brainforest a pris position auprès des communautés locales de 21 villages de la province de l'Ogooué-Ivindo, déposant plainte contre des compagnies forestières et des entrepreneurs.

Il s'agit des entreprises WCTS, XWBS, KHLL, Pat Timber, Sunry, SIAFEG, TBF, Peng Xing, TBNI qui ont signé le 2 octobre 2015 et le 4 août 2016 des cahiers de charges contractuelles, en application de l'article 251 du Code Forestier et de l'Arrêté 105 du Ministère des Forêts du 06 Mai 2014, sans presque jamais honorer leur contrat.

En l'espèce, suivant les dispositions de l'article 4 de l'arrêté 105, relatif aux obligations des parties, les concessionnaires devaient financer à travers un fonds appelé « Fonds de développement local » (FDL), le (s) projet (s) d'intérêt collectif identifiés par la (les) communautés villageoises concernées, conformément à l'article 7 dudit

arrêté qui indique les domaines dans lesquels les communautés sont en mesure d'élaborer des projets d'intérêt collectifs.

C'est ainsi que dans ce cadre, les entreprises *Zoom-All Entreprises*, *Alawarie* et *Hercule Constructions* ont été désignés pour construire respectivement deux logements d'enseignants et une auberge-restaurant-bar pour le village Pont Zadié, deux (2) logements d'enseignants pour le village La Scierie, deux logements d'enseignants pour le village Mbondo ; et deux logements d'enseignants pour les villages Mbess 1 et 2.

Cependant, les travaux financés exclusivement par XWBS, SUNRY et TBNI, devant être livrés en 2018, ne l'ont pas été alors que les représentants des entreprises adjudicataires ont perçu l'intégralité de leurs paiements, soit Hercule Construction, 5 000 000 de francs CFA, Alawarie, 8 225 187 francs CFA ; Zoom-All Entreprise, 16 906 000 francs CFA.

Au demeurant, les compagnies forestières XWBS, SUNRY et TBNI, sont poursuivies pour n'avoir pas continué à verser leurs contributions. Si TBNI se veut conciliante en acceptant l'échelonnement de sa dette, le problème est que certaines entreprises comme SIAFEG et Peng Xing ont disparu des radars, quand KHLL refuse catégoriquement de payer quoi que ce soit.

Cette affaire rappelle à peu près ce qu'il se passe aussi dans les forêts communautaires où les fermiers ne respectent pas aussi leurs engagement ainsi que les normes d'exploitation. Dans tous les cas, cela ressemble à une spoliation des communautés locales et à un boycott du développement local sous-tendu par le code forestier gabonais. C'est donc le ministère des forêts qui se trouve interpellé face à ce mépris de la loi.